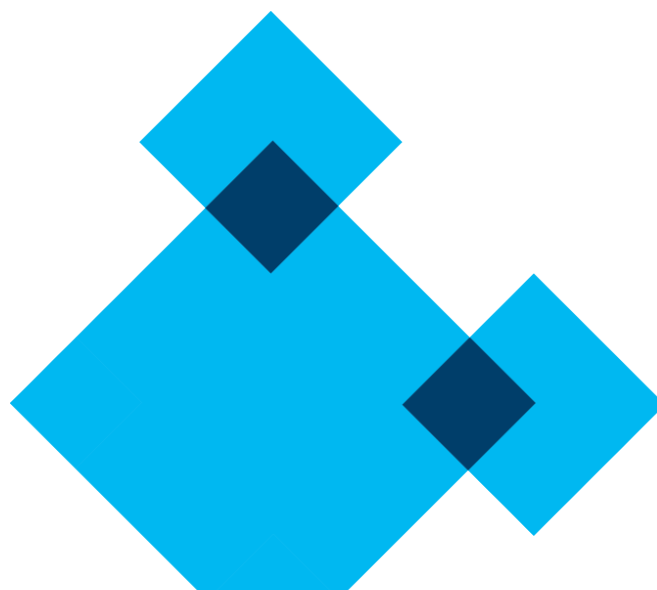


# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2012

*Non audités*

---





---

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers consolidés ci-joints d'Aimia Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 13 novembre 2013

*(signé) « Rupert Duchesne »*

---

**RUPERT DUCHESNE**

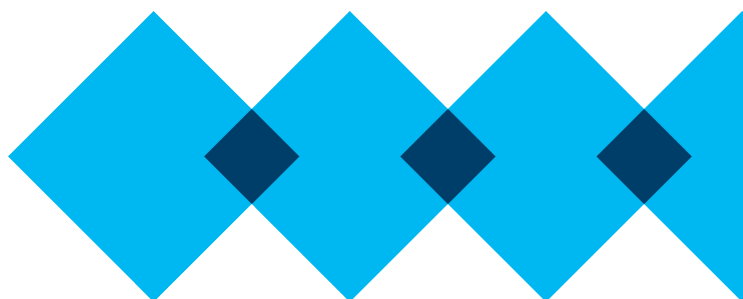
Chef de la direction du groupe

*(signé) « David L. Adams »*

---

**DAVID L. ADAMS**

Vice-président général et chef des affaires financières





## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

		Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
		2013	2012	2013	2012
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>					
		(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
			(note 2)		(note 2)
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Notes 10 & 17	<b>499 730 \$</b>	498 781 \$	<b>985 921 \$</b>	1 570 739 \$
<b>Coût des ventes</b>					
Coût des primes et coûts directs	Notes 8 & 11	<b>290 467</b>	285 978	<b>874 388</b>	888 274
Amortissement		<b>10 867</b>	9 407	<b>31 700</b>	26 412
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		<b>20 126</b>	20 788	<b>60 524</b>	62 403
		<b>321 460</b>	316 173	<b>966 612</b>	977 089
<b>Marge brute</b>		<b>178 270</b>	182 608	<b>19 309</b>	593 650
<b>Charges opérationnelles</b>					
Frais de vente et de commercialisation		<b>106 979</b>	93 844	<b>317 781</b>	295 500
Frais généraux et d'administration	Note 11	<b>50 080</b>	37 342	<b>190 812</b>	117 451
		<b>157 059</b>	131 186	<b>508 593</b>	412 951
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>21 211</b>	51 422	<b>(489 284)</b>	180 699
Produits financiers	Note 11	<b>4 281</b>	3 143	<b>29 550</b>	10 083
Charges financières	Note 11	<b>(12 846)</b>	(11 350)	<b>(39 558)</b>	(36 644)
Charges financières, montant net		<b>(8 565)</b>	(8 207)	<b>(10 008)</b>	(26 561)
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	<b>(4 480)</b>	576	<b>(8 072)</b>	3 291
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>8 166</b>	43 791	<b>(507 364)</b>	157 429
<b>Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat</b>					
Exigible	Notes 10 & 14	<b>(2 771)</b>	(13 011)	<b>97 391</b>	(41 358)
Différé	Notes 10 & 14	<b>(2 896)</b>	(910)	<b>42 986</b>	(6 496)
		<b>(5 667)</b>	(13 921)	<b>140 377</b>	(47 854)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 499 \$</b>	29 870 \$	<b>(366 987) \$</b>	109 575 \$
<b>Résultat net attribuable à ce qui suit :</b>					
Actionnaires de la Société		<b>2 070</b>	28 295	<b>(372 689)</b>	108 610
Participation ne donnant pas le contrôle		<b>429</b>	1 575	<b>5 702</b>	965
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 499 \$</b>	29 870 \$	<b>(366 987) \$</b>	109 575 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>172 529 307</b>	172 034 083	<b>172 400 541</b>	172 683 579
<b>Résultat par action ordinaire</b>					
De base et dilué	Note 7	<b>0,00 \$</b>	0,15 \$	<b>(2,21) \$</b>	0,58 \$



## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
	(non audités)	(non audités) (note 2)	(non audités)	(non audités) (note 2)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2 499 \$</b>	29 870 \$	<b>(366 987) \$</b>	109 575 \$
<b>Autres éléments du résultat global :</b>				
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger	4 100	(2 444)	12 382	1 567
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 18 & 20 1 218	—	14 904	—
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 20 2 359	(1 512)	1 032	(2 973)
Variation du passif découlant d'une exigence de financement minimum du régime à prestations définies, après impôt	Note 20 —	1 371	—	2 391
<b>Autres éléments du résultat global pour la période</b>	<b>7 677</b>	(2 585)	<b>28 318</b>	985
<b>Résultat global de la période</b>	<b>10 176 \$</b>	27 285 \$	<b>(338 669) \$</b>	110 560 \$
<b>Résultat global attribuable à ce qui suit :</b>				
Actionnaires de la Société	9 753	25 746	(344 432)	109 630
Participation ne donnant pas le contrôle	423	1 539	5 763	930
<b>Résultat global de la période</b>	<b>10 176 \$</b>	27 285 \$	<b>(338 669) \$</b>	110 560 \$



## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		30 septembre	31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier
		2013	2012	2012
(en milliers de dollars canadiens)		(non audités)	(non audités)	(non audités)
			(note 2)	(note 2)
<b>ACTIFS</b>				
<i>Actifs courants</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		532 116 \$	497 976 \$	202 147 \$
Liquidités soumises à restrictions		34 986	28 342	15 074
Placements à court terme		53 104	42 479	58 372
Impôt à recevoir	Notes 10 & 14	109 279	—	—
Comptes débiteurs	Notes 8 & 11	326 718	386 073	382 823
Stocks		11 837	15 671	41 965
Frais payés d'avance		54 848	41 105	29 144
Encaisse en fidéicommis	Notes 3 & 6	5 355	—	—
Billet à recevoir		—	—	61 611
		<b>1 128 243</b>	<b>1 011 646</b>	<b>791 136</b>
<i>Actifs non courants</i>				
Encaisse en fidéicommis	Notes 3 & 6	5 666	48 549	42 804
Placements à long terme	Note 5	339 356	336 952	302 735
Placements mis en équivalence	Note 4	103 083	109 854	31 407
Immobilisations corporelles		20 795	23 444	16 142
Immobilisations incorporelles	Note 20	1 658 483	1 708 709	1 761 906
Goodwill		2 032 588	2 007 427	1 985 603
		<b>5 288 214 \$</b>	<b>5 246 581 \$</b>	<b>4 931 733 \$</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>				
<i>Passifs courants</i>				
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 11	305 015 \$	380 547 \$	382 130 \$
Impôt à payer		—	3 427	1 083
Provisions	Note 11	—	159 456	147 748
Dépôts clients		84 830	76 056	38 195
Produits différés	Note 10	1 673 454	1 541 554	1 557 869
Partie à court terme de la dette à long terme		150 000	—	200 000
		<b>2 213 299</b>	<b>2 161 040</b>	<b>2 327 025</b>
<i>Passifs non courants</i>				
Dette à long terme		644 412	793 126	386 678
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	Note 12	45 478	40 618	35 489
Impôt différé		172 908	215 023	209 482
Produits différés	Note 10	1 319 838	712 104	684 865
		<b>4 395 935</b>	<b>3 921 911</b>	<b>3 643 539</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société</b>		<b>888 129</b>	<b>1 334 547</b>	<b>1 302 248</b>
<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	Note 19	<b>4 150</b>	<b>(9 877)</b>	<b>(14 054)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>892 279</b>	<b>1 324 670</b>	<b>1 288 194</b>
		<b>5 288 214 \$</b>	<b>5 246 581 \$</b>	<b>4 931 733 \$</b>
<b>Engagements et éventualités</b>	Notes 13 & 16			

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk

Roman Doroniuk  
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman

Joanne Ferstman  
Administratrice



# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Neuf mois terminés les 30 septembre 2012 et 2013 (non audités) (note 2)	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions)</i>								
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	173 817 381	1 695 642 \$	(1 586 422) \$	(29 033) \$	1 222 061 \$	1 302 248 \$	(14 054) \$	1 288 194 \$
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			108 610			108 610	965	109 575
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				1 602		1 602	(35)	1 567
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 20		(2 973)			(2 973)		(2 973)
Variation du passif découlant d'une exigence de financement minimum du régime à prestations définies, après impôt	Note 20		2 391			2 391		2 391
Résultat global de la période	—	—	108 028	1 602	—	109 630	930	110 560
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	249 729	3 368			(762)	2 606		2 606
Rachat d'actions ordinaires	(1 961 900)	(17 233)			(6 975)	(24 208)		(24 208)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 15		(89 618)			(89 618)		(89 618)
Apport d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 19					—	2 652	2 652
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					4 028	4 028		4 028
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	(1 712 171)	(13 865)	(89 618)	—	(3 709)	(107 192)	2 652	(104 540)
<b>Solde au 30 septembre 2012</b>	<b>172 105 210</b>	<b>1 681 777 \$</b>	<b>(1 568 012) \$</b>	<b>(27 431) \$</b>	<b>1 218 352 \$</b>	<b>1 304 686 \$</b>	<b>(10 472) \$</b>	<b>1 294 214 \$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>								
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>172 257 314</b>	<b>1 683 456 \$</b>	<b>(1 542 700) \$</b>	<b>(24 636) \$</b>	<b>1 218 427 \$</b>	<b>1 334 547 \$</b>	<b>(9 877) \$</b>	<b>1 324 670 \$</b>
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			(372 689)			(372 689)	5 702	(366 987)
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				12 321		12 321	61	12 382
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 18 & 20			14 904		14 904		14 904
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 20		1 032			1 032		1 032
Résultat global de la période	—	—	(371 657)	27 225	—	(344 432)	5 763	(338 669)
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	531 651	7 340			(1 570)	5 770		5 770
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 15		(94 666)			(94 666)		(94 666)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 19		(17 608)			(17 608)	8 264	(9 344)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					4 518	4 518		4 518
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	531 651	7 340	(112 274)	—	2 948	(101 986)	8 264	(93 722)
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>172 788 965</b>	<b>1 690 796 \$</b>	<b>(2 026 631) \$</b>	<b>2 589 \$</b>	<b>1 221 375 \$</b>	<b>888 129 \$</b>	<b>4 150 \$</b>	<b>892 279 \$</b>



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		
	2013	2012	2013	2012	
	(non audités)	(non audités) (note 2)	(non audités)	(non audités) (note 2)	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX</b>					
<b>Activités opérationnelles</b>					
Résultat net de la période	2 499 \$	29 870 \$	(366 987) \$	109 575 \$	
Ajustements pour					
Amortissement	30 993	30 195	92 224	88 815	
Rémunération fondée sur des actions	5 936	3 241	13 595	10 024	
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	4 480	(576)	8 072	(3 291)
Charges financières, montant net	8 565	8 207	10 008	26 561	
Charge (recouvrement) d'impôt	5 667	13 921	(140 377)	47 854	
Variation des actifs et passif opérationnels	Note 20	36 480	68 305	595 715	39 776
Autres		(785)	(826)	3 085	1 521
		91 336	122 467	582 322	211 260
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		93 835	152 337	215 335	320 835
Intérêts reçus		2 215	3 274	10 311	9 668
Distributions reçues d'un placement mis en équivalence	Note 4	3 527	—	10 387	—
Intérêts payés		(17 467)	(13 170)	(39 333)	(36 822)
Impôt sur le résultat payé		(1 348)	(2 005)	(16 457)	(36 808)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, montant net		80 762	140 436	180 243	256 873
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisitions d'entreprises déduction faite de la trésorerie acquise	Note 3	(8 917)	(15 801)	(8 917)	(15 801)
Encaisse en fidéicommis	Note 6	(5 994)	(5 506)	(5 994)	(5 506)
Placements mis en équivalence	Note 4	—	(3 443)	(8 812)	(3 443)
Placements à court terme		315	30 303	21 158	15 845
Placements à long terme	Note 5	(1 938)	(32 522)	(17 717)	(39 338)
Billet à recevoir		—	63 810	—	63 810
Nouvelles immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies		(12 183)	(10 516)	(32 525)	(34 449)
Ajout d'autres immobilisations incorporelles		—	—	—	(2 273)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		(28 717)	26 325	(52 807)	(21 155)
<b>Activités de financement</b>					
Dividendes trimestriels	Note 15	(32 151)	(30 364)	(94 666)	(89 618)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 19	—	—	(9 344)	—
Apport d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 19	—	—	—	2 652
Émission d'actions ordinaires		4 282	1 164	5 770	2 606
Rachat d'actions ordinaires		—	—	—	(24 208)
Emprunt de la dette à long terme		—	—	—	450 000
Remboursement de la dette à long terme		—	—	—	(440 000)
Frais de financement		—	(166)	—	(2 938)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		(27 869)	(29 366)	(98 240)	(101 506)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		24 176	137 395	29 196	134 212
Écart de conversion lié à la trésorerie		8 527	(1 222)	4 944	89
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		499 413	200 275	497 976	202 147
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>532 116 \$</b>	<b>336 448 \$</b>	<b>532 116 \$</b>	<b>336 448 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## RUBRIQUES DES NOTES :

1.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	8
2.	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	9
3.	ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	16
4.	PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	19
5.	PLACEMENTS À LONG TERME	20
6.	ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS	20
7.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	21
8.	PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT	22
9.	RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES	25
10.	PRODUITS DIFFÉRÉS	26
11.	PROVISIONS	28
12.	RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS	29
13.	PASSIFS ÉVENTUELS	30
14.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	31
15.	DIVIDENDES	32
16.	ENGAGEMENTS	33
17.	INFORMATIONS SECTORIELLES	34
18.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	39
19.	PARTIES LIÉES ET PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	41
20.	INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	43
21.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	44



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Aimia Inc. (« Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social d'Aimia est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), Canada H4A 3T2.

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, de Nectar Italia, programme de fidélisation coalisé d'Italie, et d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») et de sa participation de 50 % dans Insight 2 Communication LLP (« i2c »), une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Le groupe d'Aimia spécialisé dans l'analytique de la fidélité conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a accentué sa présence aux États-Unis et renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition d'Excellence in Motivation, Inc. (« EIM »), qui offre des solutions d'amélioration du rendement des canaux et des employés, et de Smart Button Associates, Inc. (« Smart Button »), qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. (« PLM », collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V.), qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah Fidelidade S.A. (« Prismah »), qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aimia détient également une participation dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, et une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *a) Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à la norme comptable internationale n° 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). En conséquence, certains renseignements et certaines notes habituellement fournis dans les états financiers consolidés annuels audités ont été omis ou résumés. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 13 novembre 2013.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

### **b) Base d'évaluation**

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en fonction de la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les bons de souscription d'Air Canada (compris dans les comptes débiteurs) sont évalués à la juste valeur;
- les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur;
- le contrat de change à terme est évalué à la juste valeur;
- les passifs relatifs aux ententes de paiement fondées sur des actions et réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations de retraite constituées est comptabilisé au montant total net de la juste valeur des actifs des régimes, déduction faite de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies;
- la contrepartie conditionnelle liée aux acquisitions d'EIM et de Smart Button est évaluée à la juste valeur.

### **c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

### **d) Utilisation d'estimations et exercice du jugement**

La préparation d'états financiers exige le recours à certaines estimations comptables importantes. Elle nécessite également que la direction fasse appel à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions assujetties à un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ainsi que les hypothèses et les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers sont énumérées à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

### **e) Méthodes comptables**

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, sauf indication contraire ci-après.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

### *Changements touchant les méthodes comptables*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté les normes nouvelles et révisées suivantes, ainsi que toute modification en résultant. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

#### *IFRS 10, États financiers consolidés*

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines parties d'IAS 27, *États financiers individuels*. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

#### *IFRS 11, Partenariats*

#### *IAS 28R, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. La Société a classé ses partenariats et a conclu que l'adoption d'IFRS 11 et les modifications d'IAS 28 n'avaient eu aucune incidence sur la comptabilisation de ses partenariats.

#### *IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments non comptabilisés. La norme contient de nouvelles obligations d'information qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. La Société fournira les informations requises aux termes d'IFRS 12 dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

### *IFRS 13, Évaluation de la juste valeur*

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. L'adoption de cette norme n'a donné lieu à aucun ajustement aux méthodes qu'utilise la Société pour évaluer la juste valeur et n'a nécessité aucun ajustement d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### *Modification d'IFRS 7 introduisant de nouvelles exigences d'information sur la compensation*

IFRS 7, *Instruments financiers*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société fournira les nouvelles informations requises par la norme dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

### *Modification d'IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global*

La modification exige le regroupement des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront éventuellement reclassés en résultat net ou non. La Société a reclassé les éléments du résultat global de la période comparative. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement des autres éléments du résultat global ni du résultat global.

### *IAS 19R, Avantages du personnel*

IAS 19 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la possibilité de comptabiliser les écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation, lequel doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

La Société a adopté ces modifications rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en vue de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la période comparative a été ajustée pour refléter l'application du taux d'actualisation à l'actif ou passif net au titre des prestations définies au lieu du rendement prévu des actifs des régimes. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers touché sont présentés dans les tableaux ci-après.

Ajustements des états consolidés du résultat net	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat net avant changements comptables</b>	2 433	29 785	(367 185)	109 320
Diminution des frais de vente et de commercialisation	90	115	270	345
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat différé	(24)	(30)	(72)	(90)
<b>Résultat net après changements comptables</b>	<b>2 499</b>	<b>29 870</b>	<b>(366 987)</b>	<b>109 575</b>

### Résultat net après changements comptables attribuable à ce qui suit :

Actionnaires de la Société	2 070	28 295	(372 689)	108 610
Participation ne donnant pas le contrôle	429	1 575	5 702	965
<b>Résultat net après changements comptables</b>	<b>2 499</b>	<b>29 870</b>	<b>(366 987)</b>	<b>109 575</b>

Ajustements des états consolidés du résultat global	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat global avant changements comptables</b>	10 031	27 140	(339 104)	110 125
Diminution de la perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies après impôt	79	60	237	180
Augmentation du résultat net	66	85	198	255
<b>Résultat global après changements comptables</b>	<b>10 176</b>	<b>27 285</b>	<b>(338 669)</b>	<b>110 560</b>

### Résultat global après changements comptables attribuable à ce qui suit :

Actionnaires de la Société	9 753	25 746	(344 432)	109 630
Participation ne donnant pas le contrôle	423	1 539	5 763	930
<b>Résultat global après changements comptables</b>	<b>10 176</b>	<b>27 285</b>	<b>(338 669)</b>	<b>110 560</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Ajustements des états consolidés de la situation financière	30 septembre	31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier
	2013	2012	2012
<b>Total des capitaux propres avant changements comptables</b>	894 576	1 327 402	1 291 507
Augmentation du passif de retraite et autres passifs non courants	(3 108)	(3 699)	(4 486)
Diminution des passifs d'impôt sur le résultat différé	811	967	1 173
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	892 279	1 324 670	1 288 194
<b>Total des capitaux propres après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société	888 129	1 334 547	1 302 248
Participation ne donnant pas le contrôle	4 150	(9 877)	(14 054)
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	892 279	1 324 670	1 288 194

Les modifications d'IAS 19 n'ont eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie de la Société.

## MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et son adoption anticipée est permise.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- B. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.
- C. En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les modifications portent sur la présentation d'informations sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés si ce montant est fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son adoption anticipée est permise. La Société adoptera la norme modifiée pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

### A) SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, fournisseur de technologie de fidélisation innovatrice à l'intention des détaillants nationaux et autres organismes, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 (*note 18*) et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicommiss. De l'encaisse placée en fidéicommiss, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs (*note 6*).

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être répartie .

Prix d'achat	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>19 808</b>
Rémunération différée	(4 170)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>15 638</b>

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2013. La répartition définitive sera achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	726
Autres actifs identifiables	905
Passifs identifiables	(1 104)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>527</b>
Goodwill	15 111
<b>Total</b>	<b>15 638</b>

## B) EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) était inclus dans l'encaisse en fidéicommiss (*note 6*), payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondial parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) au troisième trimestre de 2012, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2012. La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2012. Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter les changements découlant de la répartition définitive du prix d'achat.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition selon la répartition définitive du prix d'achat.

Répartition définitive du prix d'achat	
Trésorerie	19 242
Contrepartie conditionnelle <sup>a)</sup>	1 473
Contrepartie à payer <sup>b)</sup>	2 891
Autre contrepartie à payer	243
Rémunération différée <sup>c)</sup>	3 063
<b>Total de la contrepartie</b>	<b>26 912</b>
Rémunération différée <sup>c)</sup>	(3 063)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>23 849</b>

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 441
Liquidités soumises à restrictions	4 712
Comptes débiteurs	17 133
Frais payés d'avance	3 396
Immobilisations corporelles	1 206
Logiciels et technologie	3 405
Relations clients	18 100
Autres immobilisations incorporelles <sup>d)</sup>	461
Comptes créditeurs et charges à payer	(4 658)
Dépôts clients	(23 336)
Produits différés	(12 116)
Impôt sur le résultat différé	(4 902)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>6 842</b>
Goodwill <sup>e)</sup>	17 007
<b>Total</b>	<b>23 849</b>

- a) Montant en fidéicommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ US (0,4 M\$), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013 (*note 6*). Le montant représente la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction est d'avis qu'il correspond à la contrepartie maximale à payer. Au 30 septembre 2013, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants (*note 12*).
- b) Montant en fidéicommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ US (0,7 M\$), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles (*note 6*). Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 0,7 M\$ US (0,7 M\$) a été libéré, dont une tranche de 0,1 M\$ US (0,1 M\$), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera remise à certains actionnaires vendeurs à la date du deuxième anniversaire de l'acquisition si certaines conditions sont réunies et une tranche de 0,5 M\$ US (0,5 M\$) a été remise aux actionnaires vendeurs. Au 30 septembre 2013, la contrepartie à payer était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants (*note 12*).
- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ US (1,1 M\$) qui était pris en compte dans l'encaisse en fidéicommiss au 24 septembre 2012.
- d) Représente les clauses de non-concurrence convenues avec certains actionnaires vendeurs aux termes de la convention d'acquisition.
- e) Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM et des synergies devant découler de l'intégration de ses activités. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 4. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 septembre	31 décembre
	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. <sup>a)</sup>	94 491	107 830
Autres placements mis en équivalence <sup>b)</sup>	8 592	2 024
<b>Total</b>	<b>103 083</b>	<b>109 854</b>

- a) Le 10 mai et le 25 septembre 2013, Aimia a reçu de PLM des distributions respectives de 6,8 M\$ US (6,9 M\$) et de 3,4 M\$ US (3,5 M\$).
- b) Le 3 avril 2013, Aimia a investi un montant additionnel de 5,5 M\$ US (5,5 M\$) dans Prismah. Le 8 avril 2013, Aimia a également investi un montant de 3,2 M\$ US (3,3 M\$) dans China Rewards, un programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	(4 034)	576	(6 348)	3 291
Autres placements mis en équivalence	(446)	—	(1 724)	—
<b>Total</b>	<b>(4 480)</b>	<b>576</b>	<b>(8 072)</b>	<b>3 291</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 5. PLACEMENTS À LONG TERME

	30 septembre	31 décembre
	2013	2012
Placements en titres de capitaux propres <sup>a), b)</sup>	58 784	23 702
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements <i>(note 9)</i> <sup>c)</sup>	280 572	313 250
<b>Total</b>	<b>339 356</b>	<b>336 952</b>

- a) Comprend une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques. Le 23 mai 2013, Aimia a effectué un placement additionnel de 15,0 M\$ US (15,5 M\$) dans Cardlytics. Le placement dans Cardlytics est comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées dans les autres éléments du résultat global. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la Société a comptabilisé un gain sur la juste valeur de 13,7 M\$ dans les autres éléments du résultat global au titre de son placement dans Cardlytics *(notes 18 et 21)*.
- b) Comprend un placement en actions de catégorie B d'Air Canada *(notes 8 et 18)*.
- c) Les placements en obligations de sociétés et de gouvernements se sont élevés à 311,2 M\$ pour la période terminée le 30 septembre 2013, dont une tranche de 30,6 M\$ est classée dans les placements à court terme et une tranche de 280,6 M\$, dans les placements à long terme.

## 6. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

### A) ACQUISITION DE LMG

L'encaisse en fidéicommiss de 42,9 M\$ (27,1 M£), qui représentait une contrepartie conditionnelle se rapportant à l'acquisition, en décembre 2007, d'Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited ou LMG), a été libérée en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited le 19 juillet 2013 aux termes de la convention de fidéicommiss conclue au moment de l'acquisition et du jugement définitif rendu par la Cour suprême du Royaume-Uni le 20 juin 2013 *(note 11)*.

### B) ACQUISITION D'EIM (NOTE 3)

Le 24 septembre 2012, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 5,5 M\$ (5,7 M\$ US) a été placé en fidéicommiss, ce montant représentant un montant de 3,6 M\$ (3,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi qu'une contrepartie conditionnelle de 1,9 M\$ (1,9 M\$ US) payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Une tranche de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) du montant placé en fidéicommiss, soit 20,1 %, représente la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 710 000 \$ US a été libéré de l'encaisse en fidéicommiss. De ce montant, une tranche de 43 000 \$ US a été libérée en faveur d'Aimia sous forme d'ajustement du fonds de roulement initialement ciblé. Du montant résiduel, une tranche de 134 000 \$ US (20,1 % du solde), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs à la deuxième date anniversaire de l'acquisition si ceux-ci sont toujours au service d'Aimia à cette date, et une tranche de 533 000 \$ US a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs.

## C) ACQUISITION DE SMART BUTTON (NOTE 3)

Le 17 juillet 2013, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placé en fidéicommiss, ce qui correspond à un montant de 1,8 M\$ (1,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi que la rémunération différée de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) payable à certains actionnaires vendeurs en deux versements égaux de 2,0 M\$ US le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia.

## 7. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées	
	30 septembre		les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	2 070	28 295	(372 689)	108 610
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(2 803)	(2 803)	(8 409)	(8 409)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(733)	25 492	(381 098)	100 201
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	172 529 307	172 034 083	172 400 541	172 683 579
Résultat par action ordinaire – de base et dilué	0,00 \$	0,15 \$	(2,21) \$	0,58 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et deux autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits d'Aimia sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'unités de fidélisation et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour un pourcentage important de la facturation brute, comme suit :

	Secteur opérationnel	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
		2013	2012	2013	2012
		%	%	%	%
Air Canada	Canada	10	12	11	12
Partenaire d'accumulation A	Canada	24	26	24	25
Partenaire d'accumulation B	EMOA	14	13	14	13

## NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a confirmé la conclusion d'ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture. TD deviendra le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, en vertu d'une version modifiée de l'entente annoncée antérieurement le 27 juin 2013, tandis que la CIBC continuera également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement initial à Aimia de 100,0 M\$ par TD en 2014 qui aidera à couvrir les améliorations apportées au programme.

Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture. Aux termes de ce contrat, TD acquerra environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC conservera le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. Les principales modalités du contrat, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, comprennent ce qui suit :

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- le paiement par Aimia d'un montant de 150,0 M\$ à la CIBC à la clôture dans le cadre de la contrepartie totale devant être payée à la CIBC pour le transfert d'environ la moitié de son portefeuille de cartes Aéroplan à TD;
- le paiement ou la réception d'un montant pouvant atteindre 100,0 M\$ au cours des cinq prochaines années, selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD.

Les parties prévoient actuellement clôturer l'opération avant la fin de 2013. Aucun montant lié à ces ententes n'a été comptabilisé dans les états financiers de la période terminée le 30 septembre 2013.

## PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance) <sup>a)</sup>	%	%	%	%
	38	42	43	43

- a) Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif relatif au litige concernant la TVA (*note 11*), le coût des primes fournies par Air Canada, en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi à 40 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des transactions visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aimia Canada Inc. (auparavant, Aéroplan Canada Inc., exploitant du programme Aéroplan et filiale en propriété exclusive d'Aimia) (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

## CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2012, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 425,6 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés aux membres en vertu du programme Aéroplan sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

### BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme (*note 5*) et comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au 30 septembre 2013, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 4,4 M\$.

Au 30 septembre 2013, la juste valeur des 1 250 000 bons de souscription restants totalisait 2,6 M\$. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 1,1 M\$.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$.

## **9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES**

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 septembre 2013, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2013, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 10. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des produits différés est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation		Autres		Total	
	30 septembre 2013	31 décembre 2012	30 septembre 2013	31 décembre 2012	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Solde d'ouverture	2 188 044	2 192 798	65 614	49 936	2 253 658	2 242 734
Unités de fidélisation émises – facturation brute	1 246 703	1 628 429	—	—	1 246 703	1 628 429
Autres – facturation brute	—	—	461 679	614 594	461 679	614 594
Produits des activités ordinaires constatés	(522 276)	(1 637 882)	(463 645)	(611 036)	(985 921)	(2 248 918)
Produits différés découlant de l'acquisition d'EIM	—	—	—	12 116	—	12 116
Écarts de conversion et autres ajustements	20 531	4 699	(3 358)	4	17 173	4 703
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 933 002</b>	<b>2 188 044</b>	<b>60 290</b>	<b>65 614</b>	<b>2 993 292</b>	<b>2 253 658</b>
Ventilation entre :						
Partie courante <sup>a)</sup>	1 615 409	1 485 001	58 045	56 553	1 673 454	1 541 554
Partie non courante	1 317 593	703 043	2 245	9 061	1 319 838	712 104

- a) La partie courante représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera constaté au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

## MODIFICATION DU TAUX DE DÉSISTEMENTS

Le taux de désistements du programme Aéroplan a été révisé de 18 % à 11 % par suite des améliorations au programme annoncées le 27 juin 2013, plus précisément en vue de refléter le fait qu'on anticipe une intensification de la participation des membres et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans. La modification du taux de désistements a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation et à une hausse correspondante des produits différés pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013.

En conséquence de l'ajustement apporté au deuxième trimestre de 2013, Aimia a comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 12,3 M\$, au semestre terminé le 30 juin

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

2013. Une tranche de 135,4 M\$ de ce montant a été comptabilisée comme un recouvrement d'impôt exigible et une tranche de 44,4 M\$, comme un recouvrement d'impôt différé.

Les désistements correspondent aux unités de fidélisation dont il n'est pas prévu qu'elles seront échangées par les membres. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange des membres. La direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Aimia utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations de désistements appropriées pour plusieurs programmes qu'elle exploite régulièrement. Si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que le modèle pourrait ne pas convenir, Aimia consultera un expert indépendant pour valider la fiabilité de l'outil de prévision des désistements.

Les modifications du taux de désistements sont comptabilisées comme suit par les secteurs opérationnels : pour la période durant laquelle survient la modification, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits des activités ordinaires; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée. La direction estime à 12 % le taux moyen pondéré consolidé de désistements au 30 septembre 2013 (17 % au 30 septembre 2012), en fonction du nombre total d'unités de fidélisation en cours aux termes des programmes de fidélisation de la Société. Cette estimation est fondée sur les résultats de l'application du modèle en 2012 et sur les révisions à la suite de l'annonce des améliorations du programme Aéroplan le 27 juin 2013, notamment les attentes révisées de la direction au sujet de la participation des membres d'Aéroplan et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans.

## INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 644,4 M\$ au 30 septembre 2013.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 134,3 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 121,3 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,0 M\$, à la période de neuf mois considérée.

## 11. PROVISIONS

### LITIGE CONCERNANT LA TVA (NOTE 6)

	Provision pour la TVA
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>147 748</b>
Dotation à la provision au cours de l'exercice	8 761
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	—
Écart de conversion	2 947
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>159 456</b>
Dotation à la provision au cours de la période	3 249
Provision utilisée au cours de la période	—
Provision reprise au cours de la période	(161 282)
Écart de conversion	(1 423)
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>—</b>

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif. Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia.

En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges opérationnelles, puisqu'elle représente des

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommiss en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited (*note 6*).

Avant que la Cour suprême du Royaume-Uni rende son jugement définitif, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013. En raison du jugement définitif, aucun montant n'a été comptabilisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 20 juin 2013.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, des montants respectifs de 1,2 M\$ (0,8 M£) et de 3,0 M\$ (1,9 M£) ont été comptabilisés dans le coût des primes, alors que des montants respectifs de 1,1 M\$ (0,7 M£) et de 3,3 M\$ (2,1 M£) ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

## 12. RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS

	30 septembre	31 décembre
	2013	2012
Obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux ( <i>note 2</i> )	20 638	21 831
Passif au titre de la rémunération fondée sur des actions	13 090	9 785
Contrepartie conditionnelle à payer au titre des acquisitions d'entreprises ( <i>note 3</i> )	4 129	1 509
Contrepartie à payer au titre des acquisitions d'entreprises ( <i>note 3</i> )	1 545	2 680
Autres	6 076	4 813
<b>Total</b>	<b>45 478</b>	<b>40 618</b>

---

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2013, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 197,2 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. La prochaine étape de la procédure consiste pour les parties à convenir du calendrier pour les questions de procédure, y compris les requêtes préliminaires, les interrogations préalables et le dépôt de la défense. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

## 14. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à une économie (un actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC.

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 30 septembre 2013.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 15. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 sont les suivants :

	2013 <sup>a)</sup>		2012 <sup>b)</sup>	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	27 589	0,160	26 102	0,150
Juin	29 320	0,170	27 546	0,160
Septembre	29 348	0,170	27 561	0,160
<b>Total</b>	<b>86 257</b>	<b>0,500</b>	81 209	0,470

- a) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par trimestre.
- b) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 sont les suivants :

	2013		2012	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Juin	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Septembre	2 803	0,40625	2 803	0,40625
<b>Total</b>	<b>8 409</b>	<b>1,21875</b>	8 409	1,21875

Le 13 novembre 2013, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,17 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 31 décembre 2013.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 16. ENGAGEMENTS

### A) ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location simple non résiliables n'ayant pas encore été engagés à la fin de la période s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	
2013	4 247
De 2014 à 2017	54 704
Par la suite	50 642
<b>Total</b>	<b>109 593</b>

### B) ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES

Les dépenses opérationnelles prévues par contrat, mais n'ayant pas encore été engagées à la fin de la période s'établissent comme suit :

Infrastructure technologique et autres	30 622
Soutien à la commercialisation et autres <sup>a)</sup>	104 323

- a) Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2013, Aimia respectait toutes ces clauses.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 17. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2013, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## AU 30 SEPTEMBRE 2013

### Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Trimestres terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(g)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(g)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	321 134	311 082	169 042 <sup>(c)</sup>	160 804 <sup>(c)</sup>	86 602 <sup>(c)</sup>	66 388 <sup>(c)</sup>	-	-	(51)	(1 244)	576 727 <sup>(c)</sup>	537 030 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	269 346	262 063	149 797	136 822	-	-	-	-	-	-	419 143	398 885
Produits au titre des unités de fidélisation	235 772	259 694	107 921	101 922	-	-	-	-	-	-	343 693	361 616
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	40 076	35 504	4 567	3 637	85 016	64 880	-	-	-	-	129 659	104 021
Autres produits des activités ordinaires	11 785	12 944	14 593	20 200	-	-	-	-	-	-	26 378	33 144
Produits intersociétés	-	-	51	49	-	1 195	-	-	(51)	(1 244)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	287 633	308 142	127 132	125 808	85 016	66 075	-	-	(51)	(1 244)	499 730	498 781
Coût des primes et coûts directs	157 579	167 348	84 984	84 832	47 904	33 847	-	-	-	(49)	290 467	285 978
Amortissement <sup>(e)</sup>	24 003	23 381	4 153	4 389	2 837	2 425	-	-	-	-	30 993	30 195
Marge brute	106 051	117 413	37 995	36 587	34 275	29 803	-	-	(51)	(1 195)	178 270	182 608
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	58 333	51 638	34 110	32 963	41 122	33 264	17 609	11 275	(51)	(1 195)	151 123	127 945
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	5 936	3 241	-	-	5 936	3 241
Total des charges opérationnelles	58 333	51 638	34 110	32 963	41 122	33 264	23 545	14 516	(51)	(1 195)	157 059	131 186
Résultat opérationnel <sup>(f)</sup>	47 718	65 775	3 885	3 624	(6 847)	(3 461)	(23 545)	(14 516)	-	-	21 211	51 422
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	6 812	5 878	4 477	3 271	894	1 367	-	-	S.O.	S.O.	12 183	10 516
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 137 540	3 205 993	483 562 <sup>(e)</sup>	457 567 <sup>(e)</sup>	88 594 <sup>(e)</sup>	81 113 <sup>(e)</sup>	2 170	2 246	S.O.	S.O.	3 711 866 <sup>(e)</sup>	3 746 919 <sup>(e)</sup>

---

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 139,6 M\$ au R.-U. et de 51,8 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 130,6 M\$ au R.-U. et de 39,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013, comparés à des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 74,5 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012.
- f) Le rapprochement du résultat opérationnel consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012 est présenté dans les états consolidés du résultat net.
- g) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la *note* 2 pour obtenir de plus amples informations.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## AU 30 SEPTEMBRE 2013

### Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Neuf mois terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(f)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(f)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	953 052	956 319	504 074 <sup>(c)</sup>	462 265 <sup>(c)</sup>	251 665 <sup>(c)</sup>	212 940 <sup>(c)</sup>	-	-	(409)	(3 556)	1 708 382 <sup>(c)</sup>	1 627 968 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	796 432	801 013	450 271	397 882	-	-	-	-	-	-	1 246 703	1 198 895
Produits au titre des unités de fidélisation	168 038 <sup>(f)</sup>	841 845	354 238	304 631	-	-	-	-	-	-	522 276 <sup>(f)</sup>	1 146 476
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	120 607	112 855	12 562	10 915	253 278	210 479	-	-	-	-	386 447	334 249
Autres produits des activités ordinaires	35 882	37 185	41 316	52 829	-	-	-	-	-	-	77 198	90 014
Produits intersociétés	-	12	172	256	237	3 288	-	-	(409)	(3 556)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	324 527 <sup>(f)</sup>	991 897	408 288	368 631	253 515	213 767	-	-	(409)	(3 556)	985 921 <sup>(f)</sup>	1 570 739
Coût des primes et coûts directs	533 364	520 447	200 641 <sup>(g)</sup>	256 061	140 383	112 034	-	-	-	(268)	874 388 <sup>(g)</sup>	888 274
Amortissement <sup>(e)</sup>	71 950	69 913	11 918	12 124	8 356	6 778	-	-	-	-	92 224	88 815
Marge brute	(280 787) <sup>(f)</sup>	401 537	195 729 <sup>(g)</sup>	100 446	104 776	94 955	-	-	(409)	(3 288)	19 309 <sup>(f)(g)</sup>	593 650
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	165 924	165 783	156 569 <sup>(g)</sup>	105 085	123 562	100 259	49 352	35 088	(409)	(3 288)	494 998 <sup>(g)</sup>	402 927
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	13 595	10 024	-	-	13 595	10 024
Total des charges opérationnelles	165 924	165 783	156 569 <sup>(g)</sup>	105 085	123 562	100 259	62 947	45 112	(409)	(3 288)	508 593 <sup>(g)</sup>	412 951
Résultat opérationnel <sup>(h)</sup>	(446 711) <sup>(f)</sup>	235 754	39 160 <sup>(g)</sup>	(4 639)	(18 786)	(5 304)	(62 947)	(45 112)	-	-	(489 284) <sup>(f)(g)</sup>	180 699
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	19 087	19 918	11 676	9 711	1 762	4 820	-	2 273	S.O.	S.O.	32 525	36 722
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 137 540	3 205 993	483 562 <sup>(e)</sup>	457 567 <sup>(e)</sup>	88 594 <sup>(e)</sup>	81 113 <sup>(e)</sup>	2 170	2 246	S.O.	S.O.	3 711 866 <sup>(e)</sup>	3 746 919 <sup>(e)</sup>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 402,9 M\$ au R.-U. et de 158,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 376,8 M\$ au R.-U. et de 124,5 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013, comparés à des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 74,5 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012.
- f) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$ est attribuable au semestre terminé le 30 juin 2013.
- g) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA (note 11). Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.

- h) Le rapprochement du résultat opérationnel consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 est présenté dans les états consolidés du résultat net.
- i) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples informations.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, du billet à recevoir et des comptes créditeurs et charges à payer figurant à l'état de la situation financière se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des emprunts est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des emprunts au titre de la facilité de crédit renouvelable est estimée comme étant le montant prélevé, car les emprunts portent intérêt à taux variable et sont généralement sous forme d'acceptations bancaires de courte échéance ou d'emprunts au taux préférentiel. La juste valeur des placements en obligations de sociétés et de gouvernements est fondée sur la valeur cotée des placements.

Le tableau suivant présente les placements en obligations de sociétés et de gouvernements ainsi que la dette à long terme d'Aimia, lesquels sont évalués au coût amorti, ainsi que leur juste valeur.

	30 septembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (y compris la partie courante)	311 171	318 851	313 250	325 671
Dette à long terme (y compris la partie courante)	794 412	838 375	793 126	841 366

### Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés par ordre d'importance des données utilisées pour établir la juste valeur. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

### Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

		30 septembre	31 décembre
	Hiérarchie	2013	2012
<b>Actifs financiers</b>			
Actions de catégorie B d'Air Canada	Niveau 1	4 413	—
Bons de souscription d'Air Canada	Niveau 2	2 613	1 072
Placements en titres de capitaux propres (compte non tenu des actions d'Air Canada)	Niveau 3	54 371	23 702
Contrat de change à terme	Niveau 2	1 517	—
<b>Passifs financiers</b>			
Contreparties conditionnelles à payer ( <i>note 3</i> )	Niveau 3	5 688	1 509
Contrat de change à terme	Niveau 2	—	180

La juste valeur des placements en titres de capitaux propres, à l'exclusion des actions de catégorie B d'Air Canada, est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés utilisée pour évaluer le placement initial, après ajustement pour refléter les changements des flux de trésorerie prévus au budget et des hypothèses clés ayant servi à l'analyse entre la date du placement initial et le 30 septembre 2013. Les hypothèses clés sont les suivantes : taux de croissance, taux d'actualisation et multiple de la valeur finale. L'analyse au 30 septembre 2013 a permis de déterminer que la juste valeur des placements en titres de capitaux propres se rapproche de son coût, à l'exception du placement dans Cardlytics, au titre duquel un ajustement à la juste valeur de 13,7 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global du deuxième trimestre de 2013 par suite de l'évaluation réalisée dans le cadre du placement additionnel effectué le 23 mai 2013 (*note 5*).

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition d'EIM (*note 3*) est fondée sur la contrepartie maximale à payer, selon les meilleures estimations de la direction. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition de Smart Button (*note 3*) est fondée sur les meilleures estimations de la direction et pourrait représenter un montant maximal de 5,0 M\$ US.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 19. PARTIES LIÉES ET PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

### A) PARTIES LIÉES

#### PARTIE EXERÇANT UN CONTRÔLE ULTIME

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, les actions de la Société étaient détenues par un grand nombre d'actionnaires, et aucune partie n'exerçait un contrôle ultime sur la Société.

#### TRANSACTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction sont composés des membres du comité exécutif de direction de la Société.

Le régime à cotisations définies d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des dirigeants prévoit des cotisations annuelles de 15 % du salaire de base, au moyen de cotisations conjointes de la Société et du dirigeant, jusqu'au maximum annuel permis par les lois pertinentes.

Les membres clés de la direction d'Aimia participent aux régimes d'attributions fondées sur des actions, au régime d'intéressement à long terme d'Aimia (y compris les options sur actions et les unités d'actions au rendement) et au régime d'UAD. Les administrateurs participent au régime d'UAD.

La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction de la Société pour des services est présentée ci-après :

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction <sup>a)</sup>	2 740	1 929	7 848	5 816
Avantages postérieurs à l'emploi	147	134	339	306
Rémunération fondée sur des actions	2 634	1 974	5 724	4 366
<b>Total <sup>b)</sup></b>	<b>5 521</b>	<b>4 037</b>	<b>13 911</b>	<b>10 488</b>

a) Les salaires et les avantages comprennent la rémunération incitative à court terme.

b) Le comité exécutif de direction de la Société comportait 13 membres au 30 septembre 2013 et 9 membres au 30 septembre 2012.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## TRANSACTIONS AVEC DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Aimia offre des avantages postérieurs à l'emploi à ses anciens employés au moyen de régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les transactions effectuées dans ces régimes se limitent aux cotisations et au versement des prestations.

## AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, le secteur EMOA a dégagé des produits des activités ordinaires de 2,1 M\$ et de 5,1 M\$, respectivement, (néant en 2012) au titre de services rendus à i2c.

Au 30 septembre 2013, un montant de 7,7 M\$ était à recevoir d'i2c (néant au 31 décembre 2012).

## B) PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

### NECTAR ITALIA

Durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, Aimia a acquis les derniers 25 % d'actions en circulation de Nectar Italia pour une contrepartie en trésorerie et une contrepartie conditionnelle totalisant 9,3 M\$. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle dans Nectar Italia s'établissait à (8,3) M\$ à la date de l'acquisition. En conséquence, la Société a décomptabilisé la participation ne donnant pas le contrôle et a porté un montant de 17,6 M\$ en diminution des résultats non distribués.

### AUTRES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, un actionnaire minoritaire a investi un montant de 2,7 M\$ dans une filiale en Inde.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 20. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les sections qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur certains des principaux postes des états financiers.

### A) ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	1 152 637	1 207 568
Logiciels et technologie	108 730	107 513
Marques de commerce	394 923	391 181
Autres immobilisations incorporelles	2 193	2 447
<b>Total</b>	<b>1 658 483</b>	<b>1 708 709</b>

### B) TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS OPÉRATIONNELS

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Liquidités soumises à restrictions	(4 767)	1 461	(6 205)	(4 787)
Comptes débiteurs	2 456	14 957	60 834	21 256
Stocks	416	7 619	3 820	31 503
Frais payés d'avance	(3 010)	(150)	(13 109)	(60)
Comptes créditeurs et charges à payer	(42 490)	3 050	(37 352)	(68 633)
Dépôts clients	3 831	(301)	6 760	1 618
Provisions	—	1 112	(141 881)	2 910
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	1 917	1 280	5 489	2 742
Produits différés	78 127	39 277	717 359	53 227
<b>Total</b>	<b>36 480</b>	<b>68 305</b>	<b>595 715</b>	<b>39 776</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2013

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## C) ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les gains actuariels des régimes à prestations définies du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 sont présentés déduction faite d'impôt sur le résultat différé de 838 000 \$ et de 367 000 \$, respectivement, par rapport à des économies d'impôt sur le résultat différé de 446 000 \$ et de 1 051 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012.

Les variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 sont présentés déduction faite d'impôts sur le résultat différés de 432 000 \$.

Les variations du passif découlant d'une exigence de financement minimum pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 étaient présentées déduction faite d'impôts sur le résultat différés respectifs de 485 000 \$ et de 847 000 \$.

## 21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 17 octobre 2013, Aimia a accru sa participation dans Cardlytics par l'entremise d'un placement additionnel de 16,0 M\$ US (16,5 M\$). Cardlytics demeurera comptabilisée en tant que placement disponible à la vente.

Le 13 novembre 2013, Aéroplan a annoncé la conclusion d'une entente en vertu de laquelle elle prolongera sa relation avec American Express. La nouvelle entente d'une durée de 4 ans prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'échéance de l'entente en vigueur. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle entente sur ses états financiers consolidés.